



## **Médiathèque de la Communauté française**

Fadila Laanan a pris des mesures pour soutenir la reconversion technologique de l'asbl, préserver le service au public et limiter les pertes d'emploi

Fadila Laanan, la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse de la Communauté française, a pris acte des mesures de restructuration décidées, ce jeudi soir, par le Conseil d'administration, puis l'Assemblée générale de l'asbl Médiathèque de la Communauté française de Belgique, et qui seront présentées ce vendredi au personnel de l'asbl.

La ministre constate que le recul du marché du CD (-38% entre 2000 et 2005) s'est directement répercuté sur l'activité de La Médiathèque (-30% des recettes des prêts, tous supports confondus, sur les six derniers exercices). Ceci avec des conséquences sensibles sur l'équilibre financier de l'asbl, puisque les coûts en personnel sont, eux, en croissance régulière.

### **Une évolution anticipée**

Mais Fadila Laanan tient à souligner la rigueur de gestion dont a fait preuve la direction de la Médiathèque. En gérant son institution en bon père de famille, en organisant déjà des prévisions dans le passé, en constituant des réserves financières, en anticipant sur l'évolution des habitudes des usagers et en alertant la Communauté française il y a un an environ, la direction de la Médiathèque a, dans un premier temps, retardé les pertes d'emploi.

Et, dans un second temps, elle a permis des prises de décisions qui

- 1/ réduiront le nombre de pertes d'emploi initialement cité par d'aucuns ;
- 2/ soutiendront la reconversion technologique de l'asbl ;
- 3/ préserveront le service au public.

Depuis environ un an déjà, en effet, la direction de la Médiathèque et le cabinet de la ministre Fadila Laanan ont envisagé une série de pistes, dans le cadre du renouvellement du contrat-programme 2004-2007 de la Médiathèque. Soit bien à temps pour intégrer les solutions retenues dans le nouveau contrat-programme 2008-2012 de l'asbl.

Jusqu'à cette année 2007, il faut savoir que les subsides de la Communauté française représentaient déjà environ la moitié des ressources de la Médiathèque. En 2007, la dotation de fonctionnement s'élevait à 5.046.000 € ; les moyens alloués à la revalorisation de l'emploi dans le cadre des accords dits « du non-marchands » à plus de 850.000€ ; les subsides en équipement à près de 300.000 € ; et les aides ponctuelles (crédits dits « Loterie Nationale ») à quelque 77.000 €.

### **Des mesures concrètes**

Ces moyens déjà importants seront encore renforcés à partir de 2008, preuve que la ministre Fadila Laanan veut réellement aider la Médiathèque à franchir ce cap délicat. Ceci afin de préserver, en l'adaptant aux nouvelles habitudes des usagers, cet outil essentiel pour la diversité et l'accessibilité de la culture, dont elle avait souligné l'importance lors de son cinquantième anniversaire.

Concrètement,

- 1/ la ministre Fadila Laanan proposera au gouvernement de la Communauté française, lors de l'examen du nouveau contrat-programme de la Médiathèque, l'augmentation de 500.000 € de sa subvention annuelle (+10%), pour permettre à l'asbl de développer le téléchargement en ligne. Ce sont ainsi 10 équivalents temps plein qui pourront être directement affectés à cette tâche.
- 2/ Des modifications décrétales sont également à l'étude pour permettre aux bibliothèques de bénéficier d'une prime lorsque des synergies auront pu être développées avec la Médiathèque, et ce afin de couvrir les frais supplémentaires induits par ce type de collaboration. Cette mesure aura pour objectif d'éviter les fermetures de certains de centres de prêt de la Médiathèque et, ainsi, d'éviter la perte de 20 équivalents temps plein, qui devront être « reclassés » auprès des bibliothèques dans les deux ans.
- Dans le prochain contrat-programme, les activités de la Médiathèque seront également axées vers deux nouvelles priorités : l'éducation et la sensibilisation du public ainsi que le téléchargement en ligne.

**L'effort supplémentaire de la Communauté française, tel que proposé par la ministre Fadila Laanan, devrait donc permettre de réduire de moitié environ les pertes d'emploi envisagées initialement par la Médiathèque.**

La ministre Fadila Laanan regrette, bien sûr, que l'emploi ne puisse être maintenu à son niveau actuel. Mais compte tenu du caractère visiblement inéluctable des évolutions auxquelles la Médiathèque est confrontée depuis des années, elle note que les mesures prises permettront d'en atténuer l'impact social, tout en préservant la pérennité de l'outil culturel.

Par ailleurs, en soutenant de la sorte la Médiathèque dans une nouvelle activité de téléchargement en ligne, la ministre Fadila Laanan permet le développement de l'offre culturelle sur Internet. La Médiathèque pourra mettre à disposition du public tout le savoir-faire et les connaissances qui ont forgé sa réputation pendant cinquante années, tout en garantissant une diversité culturelle qui est également indispensable sur la toile.

Enfin, la ministre Fadila Laanan marque également tout son soutien au pan éducatif que la Médiathèque désire développer. La transmission des savoirs, la sensibilisation à la Culture, comme l'éducation aux formes artistiques en général demeurent des priorités dans sa politique.

**Contact :**

**Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

15-17 place Surllet de Chokier – 1000 Bruxelles

Tél. : 02/213.17.48. – 0477/252.285

E-Mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

[www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)